

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2018
18 heures**

Présents : Mrs A.NOUZIERES, H.JAMMES, P.TOPPIN, JL.LESTRADE, B. MAGNAC et
Mmes I.LOUDES, C.DUBRUILLE, B. DELPRAT, F. BOYAVAL

Absent excusé : Mr A. CORTEMBOS

Secrétaire de séance : Bernard MAGNAC

**1) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE
GESTIONS 2017 – AFFECTATION DES RESULTATS**

① RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

- **Section Fonctionnement**

Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2017 : 255 841.94 €

- **Section Investissement**

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2017 : 51 255.83 €

Résultat global 307 097.77 €

Reste à réaliser dépenses -12 000.00 €

Reste à réaliser recettes

Solde des RAR -12 000.00 €

Affectation du résultat de fonctionnement de 255 841.94 €

Couverture du déficit investissement (1068) :

Report en fonctionnement au BP 2018 255 841.94 €

② RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX

- **Section Fonctionnement**

Résultat cumulé au 31/12/2017 55 799.66 €

- **Section Investissement**

Résultat cumulé au 31/12/2017	13 347.65 €
Résultat global au 31/12/2017	69 147.31 €
Reste à réaliser au 31/12/2017	0
Affectation du résultat de fonctionnement de	55 799.66 €
Couverture du déficit d'investissement (1068)	0
Report en fonctionnement au BP 2018	55 799.66 €

③ RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

- **Section Fonctionnement**

Résultat cumulé au 31/12/2017	46 082.31 €
-------------------------------	-------------

- **Section Investissement**

Résultat cumulé au 31/12/2017	9 618.29 €
Résultat global au 31/12/2017	36 464.02 €
Reste à réaliser au 31/12/2017	0
Affectation du résultat de fonctionnement de	46 082.31 €
Couverture du déficit d'investissement (1068)	9 618.29 €
Report en fonctionnement au BP 2018	36 464.02 €

Les comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion dressés par le comptable et conformes aux comptes administratifs ont été voté à l'unanimité.

2) VOTE DES TAUX TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Considérant que la commune n'atteint pas l'effort fiscal nécessaire pour l'obtention de certaines subventions, décide d'appliquer (comme en 2017) une augmentation de 1 % uniquement sur les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti.

Les nouveaux taux applicables pour 2018 sont par conséquent fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 6.83 %
- Taxe foncière sur le bâti : 15.90 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 178.97 %

Le produit fiscal attendu des 3 taxes s'élève ainsi à 104 987 euros

Vote à l'unanimité

3) RECRUTEMENT DE SAISONNIERS

Suite au conseil municipal du 15 février 2018 concernant le recrutement 2 emplois saisonniers, le Maire propose de créer deux emplois non permanents en raison d'un accroissement saisonnier d'activité.

Le conseil municipal accepte.

4) QUESTIONS DIVERSES

► Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des boutons poussoirs ont été commandés pour tous les points d'eau (cimetière, fontaine, Gauzinie, ...) afin d'éviter le gaspillage d'eau.

► La commission urbanisme planification relative au schéma d'aménagement des modes doux sur le territoire de CAUVALDOR a pour but de chercher des cheminements sécurisants pour les vélos et les piétons. A ce sujet Patrick TOPPIN et Bernard MAGNAC qui sont à cette commission demande que le chemin allant à SAINT-MEDARD DE PRESQUE soit réouvert, Jean-Louis LESTRADE fait remarquer que ce chemin n'existe pas sur le cadastre.

► Fabienne BOYAVAL qui est la référente concernant le questionnaire proposé par CAUVALDOR aux entreprises locales souhaiterait avoir une liste précise de tous les professionnels concernés sur la commune d'AUTOIRE.

Vu, le Maire Alain NOUZIERES

